



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

2017-40 LANCEMENT DU MARCHÉ CONTROLE DES OUVRAGES GEOREFERENCES ET REALISATION D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 28 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 septembre 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Arrivée en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, lors de l'examen du projet de délibération 2017-35

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 29 septembre 2017

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20170928-2017-40-DE
Date de télétransmission : 28/09/2017
Date de réception préfecture : 28/09/2017

2017-40 LANCEMENT DU MARCHÉ
CONTROLE DES OUVRAGES GEOREFERENCES ET REALISATION
D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2016-18 du 27 mai 2016,

Les membres du Pôle Energie du Pays de la Loire ont lancé en 2016 un marché géolocalisation des ouvrages existants.

Afin de contrôler les réalisations effectuées dans le cadre de ce précédent marché, les membres du groupement ont souhaité mettre en place un contrôle des ouvrages géoréférencés et réalisation d'investigations complémentaires.

Le SYDELA a proposé d'assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes, et de gérer à ce titre, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation du marché public.

Le groupement de commande est composé des pouvoirs adjudicateurs suivants :

- Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SyDELA), coordonnateur
- Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV), membre
- Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SiéML), membre
- Territoire d'Energie Mayenne (TEM), membre

L'objet du marché de ce marché consisterait en :

- La détection par méthode non intrusive des réseaux,
- Le géoréférencement des réseaux,
- Le marquage.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commandes, comprenant un montant minimum et sans maximum. Cet accord-cadre sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le comité décide, à l'unanimité :

- De valider le lancement du marché de contrôle des ouvrages géoréférencés et de réalisation d'investigations complémentaires, sous la forme d'un groupement de commandes pour lequel le SYDELA serait le coordonnateur,
- De valider la convention constitutive du groupement de commande,
- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution.

